



**N° 2021/22**  
**du 28 avril 2021**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DELIBERATION

*portant transformation d'un poste de directeur des services techniques adjoint en chargé de mission informatique*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux, de recruter un chargé de mission informatique,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics entendue en sa séance du 20 avril 2021,

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Est transformé, au sein du tableau des effectifs des emplois communaux, le poste suivant :

Ancien emploi		Nouvel emploi	
Cadre d'emploi	Service	Cadre d'emploi	Service
<i>Directeur des services techniques adjoint – ingénieur</i>	<i>Direction des services techniques</i>	<i>Chargé de mission informatique</i>	<i>Direction des services techniques</i>

29 AVR. 2021

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE

*Willy GATUHAU*  
Willy GATUHAU

*[Handwritten signatures of council members]*

**Ampliations :**

- Registre ..... 1
- SAS ..... 1
- SG ..... 1
- SGA ..... 2
- T.P.S ..... 1
- Service des Finances ..... 1
- Archives ..... 1
- Affichage ..... 2

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,

*[Signature]*  
- Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION  
Païta, le 29 AVR. 2021